

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 25 janvier 2010 à 20h00

ÉTAIENT PRÉSENTS: Son Honneur, le maire David Pollock et les conseillers Michael Montagano, Karin Essen, Wade Staddon, Brian Ross, Roy Baird et Rhonda Massad.

AUSSI PRÉSENTS: Patrice Boileau, Directeur général, Helen Finn, Greffière et directrice du greffe et des affaires publiques et Nathalie Libersan-Laniel, Greffière adjointe.

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte à 20 h 14.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 25 janvier 2010 - #[2009-12-40.-2467](#)

2010-01-007 Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 25 janvier 2010, avec la modification suivante :

- Déplacer l'élément 60.8 entre la période de questions du public et l'élément 10.1 du présent ordre du jour.

C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un citoyen demande au Conseil de reporter l'élément 40.4 au mois prochain, afin que Sunrise ait la chance de discuter de la situation avec la Ville. Adopter une résolution ce soir résulterait en une diminution de la valeur du terrain vacant et il sera plus difficile pour Sunrise de le vendre. Le Conseil a deux choix : prendre la voie de la coopération ou procéder sans aviser le propriétaire.

Un résident dit que la portion de la rue Alton, entre Elm et Amherst, est très étroite et qu'il est difficile de circuler lorsque des voitures y sont garées. Il faudrait la convertir en sens unique ou que la Ville interdise le stationnement sur un des côtés.

Son Honneur le maire dit que cette problématique a été étudiée par le Comité de circulation. Le conseiller Baird dit que la ligne médiane sera déplacée vers l'est. Le maire demande à ce résident de communiquer avec les Travaux publics.

Un résident voudrait connaître les derniers développements au sujet du Marian Hall.

Son Honneur le maire dit qu'il n'y a pas de nouveaux développements pour le moment.

Une résidente veut savoir si nous sommes certains qu'il n'y a qu'une seule maison possédant des branchements croisés au réseau de drainage. Elle dit qu'éventuellement, de tels raccordements polluent le ruisseau Meadowbrook. Y a-t-il une date de prévue pour une rencontre avec le Conseil de Kirkland ? Ne pourrions-nous pas conjuguer nos efforts?

Son Honneur le maire dit que nous en sommes encore à vérifier si plus d'une maison est impliquée. Nous allons engager un professionnel à cette fin. Seulement à ce moment-là, demanderons-nous à Baie d'Urfé, Pointe-Claire et Kirkland d'évaluer et de corriger la situation – avant de demander à d'autres villes d'agir, nous devons nous-mêmes donner l'exemple. Nous croyons que cela devrait prendre environ six mois pour obtenir un rapport sur la situation à Beaconsfield. Le propriétaire de la maison ayant le raccordement fautif a été avisé de corriger le problème. Le Maire a demandé le support de notre député, monsieur Geoffrey Kelly.

Un résident dit que la situation est dangereuse sur Alton et que les membres du club devraient utiliser le stationnement plutôt que la rue pour se garer. Pendant



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

l'hiver, les conducteurs n'ont pas une bonne visibilité des automobiles lorsqu'ils sont au coin de la rue. Nous ne devrions pas attendre qu'un accident survienne.

Un résident veut connaître les développements relativement à l'ouverture de la rue Elm vers Baie d'Urfé.

Son Honneur le maire dit qu'il n'en a pas discuté avec Marie Tutino, la mairesse de Baie d'Urfé. L'ouverture de la rue Elm nécessite celle de la rue Morgan en premier lieu.

Un résident se présente comme étant l'agent immobilier attiré au terrain appartenant à Sunrise et il demande pourquoi la Ville change le zonage maintenant et pourquoi elle a omis d'en aviser le propriétaire.

Son Honneur le maire dit que cette procédure nous permet d'étudier la situation. Il a une offre écrite de Sunrise pour diminuer ce secteur à un maximum de deux étages. Nous déposons un avis de motion ce soir, et le processus complet prendra quelques mois; si quelqu'un a un projet dont il veut parler, il peut venir en discuter. Cela donne plus de souplesse au Conseil sur la question.

Un résident souhaite que l'élément 40.4 soit reporté. Le Conseil aurait dû aviser le propriétaire avant d'adopter cet avis de motion. La personne ayant fait cette promesse n'est plus à l'emploi chez Sunrise.

Son Honneur le maire dit que si le Conseil n'agissait pas ce soir, il n'aurait pu empêcher qu'un projet soit déposé demain. Le conseiller Montagano dit qu'il ne veut pas qu'on commette d'erreur à Beaconsfield et que le Conseil se donne une marge de temps pour étudier le projet.

Une résidente voudrait connaître le montant exact payé dans l'affaire James-Shaw. Est-ce que la Ville replantera des arbres sur la rue Elm, sur la portion de terrain menant à Baie-d'Urfé?

Son Honneur le maire répond que des discussions ont lieu en ce moment avec la firme d'avocats à propos de leurs honoraires et qu'il espère arriver à une entente dans les prochains mois. Il ne voit pas l'avantage pour l'instant de remplacer les arbres sur la rue Elm.

Un résident veut savoir si la Ville a résolu le conflit avec ses cols bleus.

Son Honneur le maire dit que nous avons une entente de principe sur les éléments importants et que le risque de grève est écarté. La Ville souhaite signer la nouvelle convention dans les prochains mois.

Une résidente affirme qu'il y a quelques années, Kirkland a refusé de répondre à une invitation de son groupe afin de participer au projet de nettoyage du ruisseau Meadowbrook.

Son Honneur le maire dit que la Ville testera l'eau et nettoiera la portion située sur son territoire d'abord. Il dit s'engager à régler cette situation.

Une résidente veut connaître la position du Conseil à propos de la démolition de maisons.

Son Honneur le maire dit que puisque le Comité ne s'est pas encore réuni, il n'émettra pas d'opinion sur ce sujet. La Ville doit suivre les règles établies. Le conseiller Montagano dit que la question des démolitions est très importante et les règlements de la Ville doivent être adaptés afin d'orienter tout le monde dans une même direction.

Un résident veut savoir ce qu'il advient des travaux de construction en suspend sur la rue Brais.

Son Honneur le maire dit que la compagnie d'assurance est toujours à étudier le dossier et que les travaux devraient reprendre ce printemps.

Un résident demande si les permis de stationnement pour la gare Beurepaire fonctionnent bien, puisque le stationnement est souvent vide.

Son Honneur le maire dit qu'il a demandé au Comité de circulation de revoir ces permis de stationnement.

Un résident dit que la restriction devrait s'appliquer uniquement du lundi au vendredi, pendant les heures de travail.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Un résident veut savoir pour quelle raison certains bacs à recyclage ne sont pas ramassés. Comment les citoyens peuvent-ils en être avisés?

Son Honneur le maire répond que la cueillette est dorénavant mécanisée - ce qui nous fait économiser - et que les bacs ne sont pas vidés s'ils ne sont pas placés adéquatement. Il verra si une note explicative peut être fixée aux bacs.

Un résident dit qu'il est inquiet à propos des taxes qui augmentent et que la Ville perdra des entrées d'argent en taxes en diminuant le nombre d'étages permis sur le terrain vacant appartenant à Sunrise.

Son Honneur le maire dit que le Conseil va revoir le zonage de manière globale, et non par section. Les taxes élevées découlent principalement des hausses de l'agglomération et il est d'accord à l'effet que nous devons trouver d'autres sources de revenus.

À 21 h 15, la période de questions du public se termine.

60.8 Solidarité et soutien aux victimes des tremblements de terre survenus à Haïti - [#2010-01-40.-2514](#)

Considérant que la Ville de Beaconsfield reconnaît les circonstances terribles découlant des tremblements de terre dévastateurs survenus à Haïti le 12 et le 20 janvier 2010 et souhaite exprimer sa profonde sympathie, solidarité et condoléances à l'égard de toutes les personnes touchées par ces tremblements de terre et à leurs familles;

Considérant que la Ville souhaite souligner les efforts et la prise en charge immédiate pour reconstruire et stabiliser Haïti;

Considérant que la Ville reconnaît la gravité de la situation actuelle à Haïti et le besoin d'y remédier et d'agir urgemment;

Considérant que la Ville de Beaconsfield souhaite encourager ses résidents à soutenir et à contribuer aux efforts de reconstruction d'Haïti selon leurs moyens, afin d'apporter une aide en ces instants de grande détresse;

2010-01-008 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Essen et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'encourager les résidents de Beaconsfield à soutenir et contribuer financièrement aux organisations fournissant aide et secours à Haïti, en fonction de leurs moyens.

10.- PROCÈS-VERBAUX

10.1 Approbation du procès-verbal de la consultation publique tenue le lundi 14 décembre 2009 à 19 h 30 - [#2010-01-40.-2487](#)

2010-01-009 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la consultation publique tenue le lundi 14 décembre 2009 à 19 h 30.

10.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield tenue le lundi 14 décembre 2009 à 20 h - [#2010-01-40.-2482](#)

2010-01-010 Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par la conseillère K. Essen et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield tenue le lundi 14 décembre 2009 à 20 h.

20.- AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Approbation de l'offre de services professionnels de Cardin Ramirez Julien, architectes, pour la préparation des plans architecturaux concernant la réfection des mansardes au Centre Récréatif situé au 1974, City Lane, pour la somme de 15 802,50 \$ (toutes taxes incluses) - [#2009-12-50.-2456](#)

2010-01-011 Il est proposé par le conseiller R. Baird, approuvé par le conseiller B. Ross et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver l'offre de services professionnels de Cardin Ramirez Julien, architectes, pour la préparation des plans architecturaux concernant la réfection des mansardes au Centre Récréatif situé au 1974, City Lane, pour la somme de 15 802,50 \$ (toutes taxes incluses); et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 1-22-729-00-411.

- 20.2 Appel d'offres pour le contrat #10-ME-360 concernant le remplacement de certains équipements mécaniques au Centre Récréatif situé au 1974, City Lane (Rejet) - #[2010-01-50.-2496](#)
-

2010-01-012 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le contrat #10-ME-360, concernant le remplacement de certains équipements mécaniques au Centre Récréatif situé au 1974, City Lane.

- 20.3 Appel d'offres pour le contrat #10-ST-362 concernant des travaux de structure au Centre Récréatif situé au 1974 City Lane (Rejet) - #[2010-01-50.-2498](#)
-

2010-01-013 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller M. Montagano et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le contrat #10-ST-362, concernant des travaux de structure au Centre Récréatif situé au 1974, City Lane.

- 20.4 Ratification du renouvellement du contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010, autorisation du paiement de la prime au mandataire des assureurs, soit 82 243,64 \$ (incluant les taxes), versement à l'UMQ de la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective, soit 31 965,25 \$ (incluant les taxes) et versement d'un montant correspondant à 1,00% du coût de la prime (incluant les taxes) pour les responsabilités assumées à titre de mandataire du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM) - #[2010-01-40.-2499](#)
-

2010-01-014 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ratifier le renouvellement du contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 selon les conditions de renouvellement soumises par le courtier B. F. Lorenzetti & Associés inc.;

De verser, pour le terme 2010, la prime de la Ville, soit 82 24,64 \$ incluant les taxes, au mandataire des assureurs, soit le courtier B. F. Lorenzetti & Associés inc.;

De verser à l'UMQ la somme de 31 965,25 \$ incluant les taxes, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2010;

De verser à l'UMQ, pour le terme 2010, un montant correspondant à 1,00% du coût de la prime incluant les taxes, pour les responsabilités assumées à titre de mandataire du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM); et

D'autoriser le maire, le greffier ou leur remplaçant à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

- 20.5 Renouvellement de la police d'assurance de responsabilité civile des officiers publics de la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010, autorisation du paiement de la prime à Aon Parizeau inc., mandataire des assureurs, soit 10 979,57 \$ (incluant les taxes) et versement à l'UMQ d'un montant correspondant à 1,00% du coût de la prime (incluant les taxes) pour les responsabilités assumées à titre de mandataire du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM) - #[2010-01-40.-2508](#)
-

2010-01-015 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller W. Staddon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De renouveler la police d'assurance de responsabilité civile des officiers publics de la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010, selon les conditions de renouvellement soumises par le courtier Aon Parizeau inc.;

De verser, pour le terme 2010, la prime de la Ville, soit 10 979,57 \$ (incluant les taxes) au mandataire des assureurs, soit le courtier Aon Parizeau inc.;

De verser à l'UMQ, pour le terme 2010, un montant correspondant à 1,00% du coût de la prime (incluant les taxes) pour les responsabilités assumées à titre de mandataire du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM); et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le maire, le greffier ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

- 20.6 Renouvellement du contrat avec Accent Impression inc., pour la 2e année, pour l'impression du bulletin municipal CONTACT pour l'année 2010, pour un montant approximatif de 38,490 \$, plus les taxes - #[2010-01-40.-2509](#)
-
- 2010-01-016 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le renouvellement du contrat pour l'impression du bulletin municipal CONTACT, pour une 2e année, pour la période de janvier 2010 à janvier 2011, à Accent Impression inc., au coût approximatif de 38,490 \$; et
- D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-145-00-441.
- 30.- **FINANCES ET TRÉSORERIE**
- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 29 janvier 2010 - #[2010-01-20.-2507](#)
-
- 2010-01-017 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère R. Massad et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la liste des comptes à payer au 29 janvier 2010 telle qu'énumérée aux pages 15 à 35 inclusivement, totalisant un montant de 3 933 971,62 \$ soit approuvée et payée telle qu'énumérée.
- 30.2 Approbation d'un appui financier de 140 \$ à l'Association de Ringuette de Beaconsfield-Kirkland, de 125 \$ au WIMGYM ainsi que de 125 \$ au Lakeshore Light Opera pour l'achat d'annonces dans leur programmes d'évènements pour l'année 2010 - #[2010-01-60.-2469](#)
-
- 2010-01-018 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par la conseillère R. Massad et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier total de 390 \$ pour l'achat d'annonces dans les programmes d'évènements des associations suivantes pour l'année 2010, comme suit :
- 140 \$ à l'Association de Ringuette de Beaconsfield-Kirkland;
 - 125 \$ au WIMGYM;
 - 125 \$ au Lakeshore Light Opera; et
- D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la somme de 265 \$ au code budgétaire 02-721-80-992 et la somme de 125 \$ au code budgétaire 02-731-80-992.
- 30.3 Approbation d'un appui financier de 16 900 \$ pour Santé et Services Sociaux pour l'année 2010 - #[2010-01-60.-2470](#)
-
- 2010-01-019 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 16 900 \$ à Santé et Services Sociaux pour l'année 2010; et
- D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer le total de la somme au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.4 Approbation d'un appui financier de 2 273,05 \$ à la piscine Beacon Hill pour le remboursement de la taxe d'eau pour 2010 - #[2010-01-60.-2473](#)
-
- 2010-01-020 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 2 273,05 \$ à la piscine Beacon Hill pour le remboursement de la taxe d'eau de 2010; et
- D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer le total de la somme au code budgétaire 02-723-20-992.
- 30.5 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2010 au coût de 2 699,25 \$ - #[2010-01-10.-2478](#)
-
- 2010-01-021 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield renouvelle son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2010, au coût de 2 699,25 \$; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 1-02-111-00-494.

- 30.6 Renonciation à l'indexation annuelle de la rémunération du maire et des conseillers pour l'année 2010 - #[2010-01-40.-2484](#)
-

2010-01-022 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de renoncer à l'indexation de la rémunération annuelle du maire et des conseillers, tel que prévu au Règlement BEAC-021, pour l'année 2010.

- 30.7 Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme PRECO pour le projet 10-GC-364 concernant le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées - #[2010-01-50.-2489](#)
-

ATTENDU QUE les conduites faisant l'objet de la demande d'aide financière sont recommandées comme prioritaires à remplacer au Plan d'Intervention déjà approuvé par le Conseil ainsi que par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE les conduites faisant l'objet de la demande d'aide financière font partie du projet 10-GC-364;

ATTENDU QUE le début des travaux concernant le projet 10-GC-364 est prévu pour après le 17 mai 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner Monsieur André Gervais, chef de section - projets du Service des Travaux publics, comme gestionnaire local des droits d'accès au programme de subvention;

2010-01-023 Il est par conséquent proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre du programme PRECO; et

De désigner Monsieur André Gervais, chef de section - projets du Service des Travaux publics, comme gestionnaire local des droits d'accès au programme de subvention.

- 30.8 Demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour le projet d'aménagement d'un terrain multi-sports à surface synthétique au Parc Beacon Hill - #[2010-01-50.-2500](#)
-

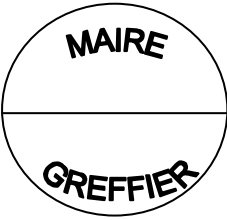
ATTENDU QUE le Conseil souhaite aménager un terrain multi-sports à surface synthétique au Parc Beacon Hill;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite obtenir une aide financière du Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour ledit projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner Monsieur André Gervais, chef de section - projets du Service des Travaux publics, comme représentant du requérant autorisé à signer le formulaire de présentation du projet;

2010-01-024 Il est par conséquent proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, pour le projet d'aménagement d'un terrain multi-sports à surface synthétique au Parc Beacon Hill; et

De désigner Monsieur André Gervais, chef de section - projets du Service des Travaux publics, comme représentant du requérant autorisé à signer le formulaire de présentation du projet.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

40.- RÈGLEMENTATION

40.1 Avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation à une séance subséquente du conseil du Règlement no. BEAC-051 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 255 000 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau et d'égout dans le cadre du plan d'intervention 2010 » - #[2010-01-40.-2485](#)

2010-01-025 Le conseiller W. Staddon donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation à une séance subséquente du conseil du Règlement no. BEAC-051 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 255 000 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout dans le cadre du plan d'intervention 2010 ».

40.2 Adoption du Règlement no. BEAC-050 intitulé « Règlement sur les tarifs – janvier 2010 » - #[2009-12-40.-2451](#)

Une dispense de lecture est accordée.

2010-01-026 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement no. BEAC-050 intitulé « Règlement sur les tarifs - janvier 2010 ».

40.3 Adoption du second projet de règlement no. 720-84 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no. 720 par la création de la zone P321 visant à zoner « parcs et espaces verts » les lots 3 532 903 et 3 532 904 (zones H303 et H313), les lots 1 417 837, 1 417 836 et 1 417 835 (zone H316) et une partie du lot 1 418 651 localisée à l'extrémité nord de la rue James-Shaw » - #[2010-01-40.-2483](#)

2010-01-027 Il est proposé par la conseillère R. Massad, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le second projet de règlement no. 720-84 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no. 720 par la création de la zone P321 visant à zoner « parcs et espaces verts » les lots 3 532 903 et 3 532 904 (zones H303 et H313), les lots 1 417 837, 1 417 836 et 1 417 835 (zone H316) et une partie du lot 1 418 651 localisée à l'extrémité nord de la rue James-Shaw ».

40.4 Avis de motion, dispense de lecture et adoption du premier projet de règlement no. 720-85 pour modifier le nombre d'étages dans la zone H314, et soumission du projet de règlement à une consultation publique concernant l'objet et les conséquences de son adoption, qui sera tenue le lundi 22 février 2010 à 19 h 30 - #[2010-01-45.-2502](#)

La conseillère R. Massad donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation à une séance subséquente du conseil du premier projet de règlement no. 720-85 pour modifier le nombre d'étages dans la zone H314.

2010-01-028 Il est proposé par la conseillère R. Massad, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU**:

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de règlement no. 720-85 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no. 720 de façon à réduire le nombre d'étages maximum à 2 étages dans la zone H314 »; et

De soumettre le projet de règlement à une consultation publique concernant l'objet et les conséquences de son adoption, qui sera tenue le lundi 22 février 2010 à 19 h 30, conformément à la loi.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers M. Montagano, B. Ross et R. Massad.

VOTES CONTRE :

Les conseillers K. Essen, W. Staddon et R. Baird.

Le maire vote en faveur de la motion.

LA MOTION EST ADOPTÉE.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

45.- URBANISME

*PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale)

45.1 Demande d'approbation par PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 384, Lakeshore (Approbation) - #2009-12-45.-2447

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 384, Lakeshore;

CONSIDÉRANT QUE le terrain, visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2009, est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 8 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT QU'un des critères de l'objectif 2, concernant le type de maison, indique que les agrandissements doivent s'harmoniser avec le grand éventail de types de maisons qui caractérisent la zone, en ce qui a trait à la qualité, à la conception et à la construction. La conception des maisons doit s'agencer avec les types de maisons existantes ou de formes modernes similaires en conservant les formes caractéristiques, les types de matériaux et les textures;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter ce critère de l'objectif 2, le requérant devra éliminer les arcs au-dessus des portes de garage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 384, Lakeshore;

CEPENDANT, le propriétaire a déposé de nouveaux plans qui vont dans le sens de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Ainsi, le requérant :

- éliminera les arcs au-dessus des portes du garage;

PAR CONSÉQUENT, le Service d'aménagement urbain et patrouille municipale recommande d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 384, Lakeshore;

2010-01-029 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 384, Lakeshore;

Les propriétaires doivent soumettre les plans de constructions finaux et payer les frais pour obtenir le permis de construction dans les six (6) mois suivant l'adoption de cette résolution, à défaut de quoi la demande de permis est nulle et non avenue.

45.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 384, Lakeshore (Approbation) - #2009-12-45.-2448

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 384, Lakeshore, afin d'autoriser:

- i) que le total des deux marges de recul latérales habitables soit de 9,07 m au lieu du minimum de 10,32 m;
- ii) que le total de la marge de recul latérale habitable et du garage soit de 7,31 m au lieu du minimum de 7,62 m;

2010-01-30 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 384, Lakeshore, afin que (i) le total des deux marges de recul latérales habitables soit de 9,07 m au lieu du minimum de 10,32 m et que (ii) le total de la marge de recul latérale habitable et du garage soit de 7,31 m au lieu du minimum de 7,62 m.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

50.- RESSOURCES HUMAINES

50.1 Nomination du « Chef de section - Loisirs » pour le service Culture et loisirs - [#2010-01-30.-2504](#)

2010-01-31 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE soit approuvée la nomination en vue de permanence de monsieur Cameron Nattress à titre de « Chef de section - Loisirs », au poste 6400 du service Culture et Loisirs;

QUE cette nomination soit effective à compter du 1er février 2010;

QUE son salaire soit établi conformément à la Politique de rémunération des cadres actuellement en vigueur;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois, tel que prévu aux Conditions et avantages des cadres de la Ville de Beaconsfield.

60.- GÉNÉRAL

60.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de finances et de gestion tenue le 22 décembre 2009 - [#2010-01-10.-2479](#)

2010-01-032 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller B. Ross et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de finances et de gestion tenue le 22 décembre 2009.

60.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement tenue le 11 janvier 2010 - [#2010-01-60.-2476](#)

2010-01-033 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement tenue le 11 janvier 2010, avec la modification suivante :

- Retirer l'élément 2 intitulé "Giant Garage Sale (April)".

60.3 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de Culture et loisirs tenue le 12 janvier 2010 - [#2010-01-60.-2477](#)

2010-01-034 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller B. Ross et **RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de Culture et loisirs tenue le 12 janvier 2010.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers M. Montagano, K. Essen, W. Staddon, B. Ross et R. Baird.

VOTE CONTRE :

La conseillère R. Massad.

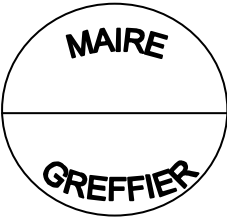
LA MOTION EST ADOPTÉE.

60.4 Autorisation pour effectuer une demande de subvention pour les célébrations annuelles de la Fête Nationale pour 2010 - [#2010-01-60.-2471](#)

2010-01-035 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la Chef de Division, Administration et Culture, Michèle Janis, à effectuer une demande de subvention pour les célébrations annuelles de la Fête Nationale pour 2010 à Beaconsfield.

60.5 Autorisation pour effectuer une demande de subvention pour la Fête du Canada 2010 - [#2010-01-60.-2472](#)

2010-01-036 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la Chef de division, administration et culture, Michèle Janis, à effectuer une demande de subvention pour les célébrations annuelles de la Fête du Canada 2010 à Beaconsfield.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 60.6 Renouvellement de l'entente inter-municipale avec la Ville de Kirkland pour des services de bibliothèque de 2010 à 2013 - #[2010-01-60.-2474](#)
- 2010-01-037 Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par le conseiller M. Montagano et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Directeur Culture et loisirs à renouveler une entente inter-municipale avec la Ville de Kirkland pour des services de bibliothèque, sans frais, de 2010 à 2013.
- 60.7 Autorisation pour effectuer une demande de subvention annuelle au Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine pour 2010 - #[2010-01-60.-2475](#)
- 2010-01-038 Il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller B. Ross et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2010; et
- De mandater Beverley Gilbertson, Chef Bibliothécaire, ou, en son absence, Michèle Janis, Chef de division - Administration et culture, pour signer tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir entre le Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine et la Ville.
- 70.- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
- 70.1 Rapport du maire au sujet des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 17 décembre 2009 - #[2000-01-01.-0001](#)
- 2010-01-039 Son Honneur le Maire dit que la rencontre fut fort simple : les maires ont été informés des revenus et de leur quote-part. Il assistera à la séance d'adoption du budget et votera contre, puisque celui-ci est inéquitable.
- 70.2 Orientation du Conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil d'agglomération du 28 janvier 2010 - #[2010-01-40.-2486](#)
- ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues de son conseil municipal;
- 2010-01-040 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater le maire à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2010 et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Beaconsfield.
- 80.- RAPPORTS DES DIRECTEURS
- 80.1 Dépôt des rapports des directeurs - #[2010-01-40.-2488](#)
- 2010-01-041 Les rapports mensuels Statistiques, Général et des Cols bleus du Service des Travaux publics pour le mois de novembre 2009; le rapport des permis de construction pour l'année 2009 du Service d'Aménagement urbain et les rapports mensuels de la patrouille municipale pour les mois de novembre et décembre 2009, sont reçus et acceptés à titre d'information.
- F. AFFAIRES NOUVELLES
- G. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
- À 21 h 58, il est proposé par la conseillère K. Essen, appuyé par le conseiller B. Ross et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever l'assemblée.